
Synthèse de documents

SUJETS 3A3

SUJET : Doit-on annuler la dette des pays les moins avancés ?

Consignes :

- L'objectif du présent devoir est de répondre à la question formulée ci-dessus en vous appuyant sur les documents suivants.
- Les arguments développés utiliseront les documents en évitant le piège de la paraphrase et pourront être enrichis par des éléments d'actualité.
- Le développement sera divisé en 2 ou 3 parties clairement apparentes. Une attention particulière devra être accordée aux transitions entre les arguments et entre les parties.
- Ne perdez pas de temps à présenter et à citer les documents.

Document n° 1 :

Dettes des pays africains : les grands créanciers tombent d'accord sur un moratoire | Radio France Internationale | 14/04/2020

Cette année 2020, les 76 pays les plus pauvres de la planète, dont quarante pays africains, devraient rembourser un total de 32 milliards de \$. Paris a obtenu le moratoire au niveau des créanciers bilatéraux et privés, c'est-à-dire un total de vingt milliards de dollars. La Chine, qui est l'un des plus gros créanciers de l'Afrique, a accepté ce principe. Il reste les 12 milliards de créances dus par ces pays à la Banque mondiale. Selon Paris, un accord est en bonne voie, il sera peut-être même annoncé dès cette semaine lors des réunions de printemps à Washington du FMI et de la Banque mondiale. Cette dernière s'était déclarée en faveur d'un moratoire sur la dette des pays africains.

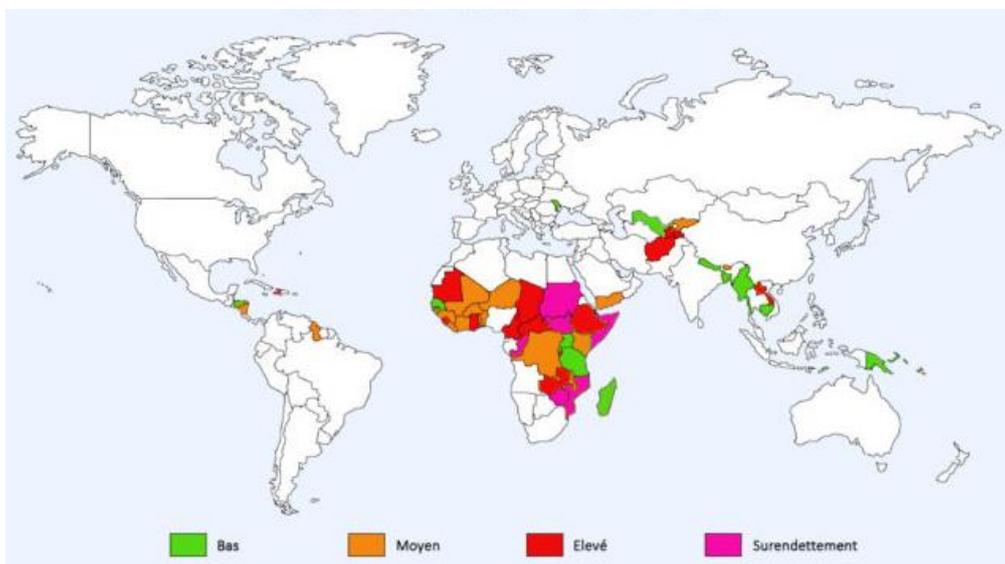
Il y a deux semaines, les ministres des Finances africains souhaitaient un moratoire portant sur 44 milliards de dollars. L'accord obtenu par la France est donc en deçà de leurs attentes, mais « *c'est un premier pas* », comme le soulignait ce matin Bruno Le Maire. Le ministre français de l'Economie n'exclut pas que des annulations « *au cas par cas et dans un cadre multilatéral* » puissent avoir lieu.

La question de l'annulation pure et simple de la dette des pays africains est importante. Beaucoup de pays dépensent davantage en remboursement de dette que pour leur système de santé, soulignait récemment un rapport de l'Union africaine. De plus, une vingtaine de pays africains sont trop endettés et sept d'entre eux sont considérés comme surendettés, dont la République du Congo, par exemple. Mais certains créanciers publics et privés ne sont pas encore favorables à une annulation.

Il serait par exemple intéressant de connaître l'avis de la Chine qui est l'un des plus gros créanciers de l'Afrique avec un stock de dettes estimé à 145 milliards de dollars, si l'on compte la dette de ses entreprises. Par ailleurs une partie de cette dette africaine est privée, elle est due à des entreprises, à des négociants de matière première, des banques et fonds d'investissements. Il s'agit aussi parfois d'emprunts directs des États africains sur les marchés financiers, via l'émission de bons du Trésor sur les marchés obligataires à l'étranger, les fameux eurobonds. Et pour cette dette « *il faut encore trouver des mécanisme* », affirmait récemment Albert Zeufack, l'économiste en chef pour l'Afrique de la Banque mondiale.

Document n° 2 :

Niveau d'endettement des pays les plus pauvres | FMI Statistics | Mars 2020 |



Donner à l'Afrique les moyens d'amortir l'impact de la crise et de jeter les bases d'une reprise rapide et solide est tout aussi urgent que les efforts déployés pour éradiquer le coronavirus. Ce constat ne peut que faire consensus. Mais il n'y a pas nécessairement accord sur les modalités de gestion de la dette.

A la suite de la décision du G20, un débat s'est ouvert sur le continent africain. Certains, à l'instar du Sénégal, trouvaient bienvenue la mesure car elle permettrait de dégager des marges de manœuvre budgétaires pour des dépenses essentielles, notamment celles associées à la lutte contre la pandémie. D'autres, au contraire, notamment du côté du Bénin, estimaient que la mesure serait assimilée à un défaut de paiement et qu'elle pourrait avoir des effets pervers à terme : effondrement du classement des agences de notation, éviction des marchés, intervention de fonds voutours, etc. Une pointe de fierté nationale n'a pas manqué d'être ajoutée aux arguments des seconds, leur donnant un appui inconditionnel sur les réseaux sociaux. On peut ajouter au débat qu'un allègement de dettes et *a fortiori* une annulation pose une question d'équité : n'est-ce pas encourager le vice en favorisant ceux qui gèrent mal leurs affaires par rapport à d'autres plus prudents ?

Dans le cas de créances publiques bilatérales, le report des échéances dans le temps, de manière à en réduire le fardeau, s'effectue dans le cadre du Club de Paris, enceinte informelle de 19 pays occidentaux apparue pour traiter la dette de l'Argentine et 1956. Il met en œuvre les règles fixées par les Etats qui en sont membres. Après une négociation avec le gouvernement débiteur. Les décisions sont prises sur la base du consensus.

Mais, l'affaire est plus complexe qu'elle ne l'était il y a vingt ans lorsque fut décidé un allègement très significatif de la dette africaine, *via* l'initiative pays pauvres très endettés (PPTTE) de 1996 et de sa version améliorée en 1999. Le profond changement de configuration de la dette africaine confère au Club de Paris, chargé de gérer les créances, un rôle nettement moindre que par le passé. Aujourd'hui, la dette est publique et privée. Selon les chiffres de l'International Debt Statistics, la dette envers les créanciers privés représente 40 % du total de la dette africaine, ce qui fait d'eux les principaux créanciers du continent. Avec une part importante dans le paiement du service. Ces dernières années, 21 pays africains ont émis des euro-obligations pour des montants qui sont passés de 2,5 milliards de dollars en 2010 à plus de 50 milliards de dollars en 2020.

Il est clair que l'objectif du moratoire ne pourra être tenu que si les créanciers privés participent à l'effort. Or, les titres de créance sont détenus par une multitude d'investisseurs (gestionnaires d'actifs, des fonds de pension qui gèrent la future retraite de ménages européens ou américains, des banques privées ou des assureurs) pour lesquels une annulation de dette peut difficilement être négociée compte tenu du caractère d'actif financier, orienté vers la rentabilité à court terme, de ces titres. De plus, coordonner un nombre important de détenteurs d'obligations privées est plus complexe que de coordonner les prêteurs publics.

Document n°4 :

*Congo : la dette plus lourde que prévu avec les dettes de la société pétrolière
SNPC | Le Soir | 21/01/2020 |*

"La dette publique de la République du Congo pourrait dépasser les 12,5 milliards de dollars (...). Cela représente plus d'un tiers supplémentaire par rapport aux estimations publiées par le FMI en juillet 2019", résume l'ONG Global Witness.

"La principale entreprise d'État congolaise, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a contracté un minimum de 2,7 milliards de dollars de dettes jusque-là confidentielles auprès de géants pétroliers, notamment Total, Chevron et Eni, selon notre analyse de ses comptes vérifiés", développe Global Witness.

"Le passif de la SNPC pourrait devenir celui de l'État et entraîner des conséquences désastreuses", conclut Global Witness, qui s'inquiète des conséquences pour la population. "Des milliers de retraités ne touchent plus leur pension depuis des années, certains hôpitaux manquent continuellement de moyens".

L'ONG anti-corruption voit également des "signaux d'alerte majeurs de corruption" et de "mauvaise gestion" à travers "des millions de dollars de fonds manquants" dans les comptes de la SNPC. "Global Witness a récemment dévoilé que la fille et le fils du président congolais, lui-même ancien directeur-général de la SNPC, auraient blanchi jusqu'à 70 millions de dollars de fonds publics", rappelle l'ONG.

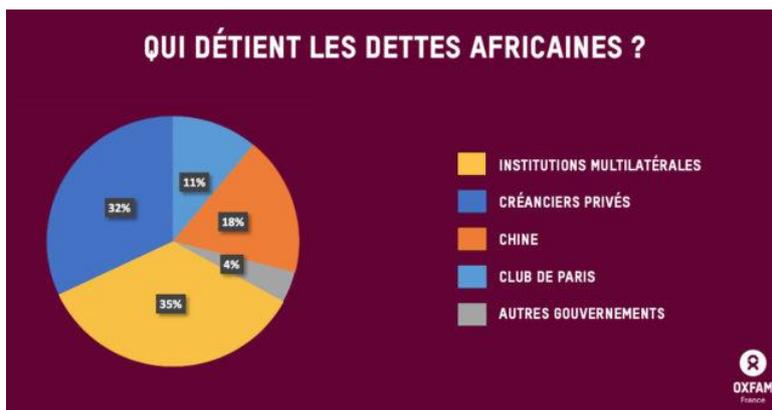
Document n°5 :

*Annuler la dette des pays pauvres : une mesure d'urgence face au coronavirus
|OXFAM | 15/05/2020 |*

Pendant des décennies, les dettes bilatérales des pays en développement étaient presque exclusivement détenues par les pays les plus riches. Depuis 1956, ces derniers se réunissent au sein du Club de Paris (présidé par la France) pour coordonner entre eux la gestion des dettes publiques qu'ils possèdent. Ce groupe informel compte aujourd'hui 22 membres, principalement des pays de l'OCDE, auxquels se sont joints ces dernières années le Brésil ou la Russie.

A l'image de l'évolution du monde des 20 dernières années, l'univers de la dette a pris un chemin similaire. Et donc avec un nouvel acteur de poids : la Chine. La composition des dettes a ainsi fortement évolué depuis le « grand désendettement » du début des années 2000. Pour l'Afrique spécifiquement, 32% de la dette du continent est détenue par les créanciers bilatéraux (notamment 11% pour les créanciers du Club de Paris et 18% rien que pour la Chine !) et 35% par des créanciers multilatéraux (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale,...).

La part des dettes africaines détenue par la Chine a ainsi explosé, surtout après 2010. Selon la China Africa Research Initiative de la Johns Hopkins School of Advanced International Studies, le gouvernement chinois et la Banque chinoise de développement ont prêté plus de 150 milliards de dollars à l'Afrique entre 2000 et 2018. Et la Chine n'est pas seule à révolutionner les dynamiques d'endettement : les créances détenues par le secteur privé ont également bondi ces dernières années pour atteindre désormais 32% du total des dettes africaines.



Ces modifications sont synonymes de nouveaux défis pour les pays en développement, et en particulier l’Afrique. Ainsi, les taux d’intérêt à payer sur leurs dettes ont fortement augmenté ces dernières années dus aux taux bien plus élevés exigés par les créanciers privés. Mais aussi dans une moindre mesure par la Chine. Ainsi, si Chine et créanciers privés détiennent désormais 50% des dettes africaines, ils se partagent 72% de ce que les pays africains payent chaque année en intérêts. Ce qui démontre un accroissement des taux d’intérêts depuis 15 ans avec l’émergence de ces nouveaux bailleurs.

Document n°6 :

Evolution de la dette extérieure des pays en développement à faible revenu, selon le créancier, en % du PIB de ces pays | Le monde | 16/04/2020 |

